

## **Circuit de sélection – Politique de modification de l’admissibilité pour les tableaux de réserve**



Lors de la réunion du 8 octobre 2020, les membres de la Commission des entraîneurs du Québec ont entériné un changement lié à l’admissibilité des joueurs et joueuses pour les tableaux de réserve des tournois du circuit de sélection (étapes et championnats québécois). Tennis Québec mettra en application cette nouvelle règle à partir du 1<sup>er</sup> février 2021.

### **Âge d’admissibilité pour les tableaux de réserve**

Seul(e)s les joueurs et joueuses de la catégorie d’âge visée pourront prendre part aux tableaux de réserve lors des étapes et des championnats québécois.

Un joueur ou une joueuse qui est inscrit(e) au tournoi, mais qui n’est pas admissible à participer aux tableaux de réserve, recevra un remboursement complet des frais d’inscription.

Cette modification s’est avérée nécessaire compte tenu de la pression grandissante qui pèse sur les clubs hôtes relativement à la disponibilité des terrains, particulièrement durant la saison intérieure. Afin d’éviter l’annulation de tableaux de réserve due à un trop grand nombre de participants combinée à un manque de terrains, nous préférons limiter la participation à ces tournois deux (2) étoiles.

Nous souhaitons également nous assurer que les joueurs et joueuses puissent compétitionner dans leur catégorie d’âge, indépendamment de leur niveau de jeu et d’expérience.

Il est important de préciser que cette modification n’empêchera aucun joueur ou joueuse de participer au circuit de sélection.

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021**

	<b>Étapes et championnats québécois</b>	<b>Tableaux de réserve des étapes et championnats québécois</b>
<b>10 ans et moins</b>	2011 et 2012	
<b>12 ans et moins</b>	2009 à 2011	2009 et 2010
<b>14 ans et moins</b>	2007 à 2010	2007 et 2008
<b>16 ans et moins</b>	2005 à 2009	2005 et 2006
<b>18 ans et moins</b>	2003 à 2008	2003 et 2004

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021**

	<b>Étapes</b>	<b>Tableaux de réserve des étapes</b>
<b>10 ans et moins</b>	Pas applicable	
<b>12 ans et moins</b>	2010 à 2012	2010 et 2011
<b>14 ans et moins</b>	2008 à 2011	2008 et 2009
<b>16 ans et moins</b>	2006 à 2010	2006 et 2007
<b>18 ans et moins</b>	2004 à 2009	2004 et 2005

À jour en date du 2 décembre 2020.